

I. REGLEMENT COMMUN A TOUTES LES EPREUVES DE L'EXTRÊME SUR LOUE :

L'Extrême sur Loue est une organisation de l'association « Vélo Club Ornans », club affilié à la Fédération Française de Cyclisme. Cette manifestation se déroulera les 1 et 2 octobre. Elle est placée sous l'égide de l'Union Cycliste Internationale, de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité Régional de Cyclisme de Franche-Comté pour les diverses inscriptions au calendrier, à la réglementation et aux supports et labels des épreuves compétitions et randonnées. Les épreuves se dérouleront en région Franche-Comté, dans le département du Doubs autour et sur le site VTT - FFC d'Ornans et sur l'ensemble de la vallée de la Loue.

L'Extrême sur Loue est ouverte à toute personne en bonne santé pratiquant régulièrement le VTT.

Présentation des épreuves

Samedi 1 octobre 2011

La MINI XTREM

Enfants de 6 à 10 ans, à partir de 13h30 ;

Dimanche 2 octobre 2011

A l'inscription, vous opterez pour l'une des épreuves suivantes au choix :

Compétition : COURSE VTT MARATHON - course UCI classe 1

Ouvert à tous les licenciés UCI et FFC et participants non licenciés avec certificat médical. Compétition VTT où votre temps et votre classement sont établis grâce à un chronométrage électronique. Ils seront affichés et diffusés sur place après l'épreuve, ainsi que sur le site Internet de l'Extrême sur Loue. Les épreuves sont inscrites aux calendriers de l'UCI et de la FFC et donc soumises aux règlements internationaux et fédéraux en vigueur. L'ensemble des règlements est disponible sur les sites Internet de l'UCI et de la FFC.

Pour apparaître aux classements UCI, la catégorie de licence minimum exigée est « 3^{ème} catégorie ». Les licences loisirs et non licenciés seront

classés seulement sur un classement scratch.

Hommes, Tandems - 84 km

Départ à 09h00 ;

Dames - 63 km

Départ à 08h45

Randonnées VTT – LABEL RANDOS D'OR FFC

Randonnée VTT (ni temps, ni classement) ouverte à tous et à toutes, licenciés ou non, nombre de places limités. Vous avez le choix entre l'un des 5 parcours proposés 15, 35, 45, 62 ou 84 km (sous réserve de modification de dernière minute)

Parcours Découverte 15 km

Départ à 10h00 ;

Parcours Familial 35 km

Départ à 09h40 ;

Parcours Xclusif 45 km et parcours Xplosif 62 km

Départ à 09h20 ;

Parcours Xtrem 84 km

Départ à 09h05.

Une prestation complète :

Pour les randonnées et les compétitions, le prix comprend : l'inscription à la compétition, les droits d'inscription UCI et FFC, le système de chronométrage individuel électronique pour les épreuves compétitions ; la collation de départ en guise de petit-déjeuner proposée lors de votre accueil sur le site ; le cadeau souvenir pour tous ; la plaque de guidon offerte pour garder une marque durable de votre épreuve ; le cadeau de l'eXploit pour ceux qui terminent le 84 kms en course ou en randonnée ; les 10 ravitaillements régionaux et gargantuesques ; un tirage au sort de plusieurs dizaines de lots, dont certains de valeur délivrés dès votre arrivée ; un point de lavage des vélos ; des douches chaudes à proximité du site ; un parc vélo gardé dans l'aire d'arrivée ; le rapatriement ; une consigne ; un repas chaud franc-comtois délivré à l'arrivée ; la réception de l'Est Républicain du Lundi pour chaque participant ; les nombreuses animations sur le parcours et à l'arrivée pour prolonger votre

journée ou détendre toute la famille ; un photographe professionnel présent tout le week-end ; une sécurité renforcée sur tout le site ; l'inscription en ligne et une ambiance unique et conviviale.

II. REGLEMENT APPLICABLE A L'ENSEMBLE SDES EPREUVES :

Parcours :

Le fléchage et la signalétique du parcours sont mis en place par l'organisation. Ce système de balisage complet doit être respecté dans l'intégralité du parcours afin d'éviter tout accident survenu en dehors des portions sécurisées. L'organisation décline toute responsabilité pour un accident survenu hors des sentiers balisés pour l'Extrême sur Loue.

Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés (*garder vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans les poubelles*).

Circulation sur les parcours :

Seuls les cyclistes inscrits par l'Extrême sur Loue pourront circuler sur les parcours empruntés par les épreuves.

Secours :

En cas de problème de santé, je préviens les secours rapidement grâce au numéro inscrit sur la plaque d'identification depuis un mobile, ou je demande le poste de secours le plus proche à un organisateur.

Médecins / Secours :

Une équipe médicale composée notamment de médecins urgentistes mettra en place des ambulances et des secouristes en postes fixes et/ou mobiles.

Assurance :

Chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance en protection individuelle, en accord avec les dispositions légales en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de chute, de perte, de vol, de

détérioration de matériel ou d'équipement individuel.

Tout participant empruntera les itinéraires proposés sous son entière responsabilité et appréciation

Protection des vététistes :

L'ouverture et le suivi de l'épreuve seront assurés par des motards aidés de quads. Attention, l'itinéraire n'est cependant pas totalement fermé à la circulation (*traversée de route notamment*). Malgré toutes ces mesures de sécurité, il est recommandé de rester très prudent et vigilant sur la totalité du parcours et de respecter les règles élémentaires du code de la route sur les portions routières.

Tout participant inscrit sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

Pour des raisons de sécurité, les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.

Assistance mécanique :

Vous devez être munis de votre nécessaire de réparation.

Identification :

La plaque d'identification remise devra obligatoirement être fixée sur le guidon. Pour les courses, le dossard devra être fixé dans le dos.

Port du casque :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Les gants sont conseillés.

Image :

L'acceptation du règlement implique que le participant accepte que l'Extrême sur Loue utilise son image pour la promotion et la diffusion d'images sous toutes leurs formes (*vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc...*) Le participant prend note que son désaccord à cette clause doit être demandé par courrier écrit à l'Extrême sur Loue et joint à son inscription.

C.N.I.L :

Conformément à la loi 78-17 « Informatique et Libertés » (art. 34 et 36), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Réserves :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires et tout point du règlement en cas de mauvais temps, de forces majeures ou de toutes autres circonstances.

Annulation :

En cas de maladie ou d'accident, les droits d'inscription seront remboursés, uniquement sur présentation d'un justificatif médical original daté et envoyé **au plus tard 5 jours après l'épreuve** (*cachet de la poste faisant foi*).

En cas d'annulation de votre part (*autre que maladie ou accident*), aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas d'une annulation de l'épreuve de l'Extrême sur Loue pour cas de force majeure, **une somme forfaitaire de 8€** sera conservée par l'organisation au titre des frais engagés pour chaque préinscription (réservation cadeau, nourriture...).

III. REGLEMENT SPECIFIQUE AUX COURSES MARATHON :

Participation :

L'épreuve est ouverte à tous les vététistes hommes et dames ayant plus de 19 ans le jour de la course (*participation interdite aux vététistes de moins de 19 ans, sauf en tandems à partir de 17 ans*), membres d'un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme, d'une Fédération étrangère appartenant à l'U.C.I possesseurs d'une licence en cours de validité mais aussi aux non licenciés.

Tous les participants doivent obligatoirement fournir à l'inscription la photocopie de leur licence en cours de validité pour les licenciés UCI et FFC ou l'original d'un certificat médical daté de moins de six mois au jour de l'épreuve pour licenciés FFC avec licence Pass'loisir et Carte à la journée, ou encore un justificatif d'aptitude médicale à la pratique du sport cycliste en compétition pour les non licenciés et licenciés des autres fédérations FFCT, FFT, FSGT, UFOLEP et handisports.

Règlementation :

Chaque participant s'engage à respecter la réglementation générale de l'Union Cycliste Internationale, de la Fédération Française de Cyclisme et les règlements Cross-country Marathon.

Les participants à la compétition s'engagent à respecter les décisions du directeur de course et des commissaires de l'UCI et de la FFC.

Chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées et aux recommandations des organisateurs.

Voitures et Motos suiveuses :

Aucune voiture ou moto suiveuse personnelle ne sera tolérée sur le parcours pendant la durée de l'épreuve à l'exception des véhicules accrédités par l'organisation. Un parcours bis hors course sera indiqué pour suivre l'épreuve à certains endroits pour les spectateurs. Tout participant, surpris par un commissaire avec une voiture d'accompagnement personnelle ou moto personnelle, sera disqualifié.

Des véhicules d'assistance de l'organisation pourront prendre en charge les concurrents en difficulté sur le parcours.

Délai d'élimination :

Des heures de fermeture de contrôle seront précisées, l'organisation dégage toute responsabilité après fermeture du parcours.

Une heure limite de passage est en effet prévue à certains postes : sur le parcours 84 kms au retour à Ornans au km 70, à partir d'une heure décidée par les commissaires de course suivant les conditions météo, le retour direct à l'aire d'arrivée sera obligatoire (suppression de la dernière boucle de 14 km).

Chronométrage :

L'organisation fournit à chaque compétiteur un système individuel assurant le chronométrage. Veillez à ne pas l'endommager afin d'être classé. Celui-ci est à rendre obligatoirement après le passage de la ligne d'arrivée. Une caution pourra être demandée par la société de chronométrage.

Validation des résultats :

Les résultats seront validés par les commissaires de l'UCI et de la FFC à la condition que le participant se présente aux contrôles obligatoires : départ, point(s) intermédiaire(s) et arrivée. Le temps de départ sera pris en compte grâce à un système individuel de chronométrage porté par chaque cycliste passant sur des détecteurs au sol. Tout abandon doit être signalé aux commissaires, à l'arrivée, au ravitaillement ou au poste de secours le plus proche.

Classements :

Comme dans la plupart des épreuves VTT, il y aura un classement au scratch et un par catégorie.

L'âge pris en compte est celui de l'année 2011.

Podium :

Remise des prix à 15h30 au car podium avec présence obligatoire des lauréats et remise des prix coureurs sur place.

Tous les lots devront être retirés pour 17h00 le jour même.

IV. REGLEMENT SPECIFIQUE AUX RANDONNEES « RANDOS D'OR FFC » :

Participation :

Epreuves ouvertes à tous. Il est important de choisir son parcours sans surestimer ses possibilités.

Les parcours de randonnée sont ouverts aux mineurs de moins de 16 ans accompagnés par un adulte responsable inscrit, une autorisation parentale devra être jointe au bulletin d'inscription pour les moins de 18 ans.

Aucun certificat médical n'est demandé pour la randonnée.

Départs :

Départs de 09h05 à 10h00 suivant la distance de l'épreuve.

Aucun classement n'est réalisé pour les randonnées.

Consignes :

Rester maître de sa vitesse en toute circonstance. Ralentir lors de la présence de piétons ou de véhicules.

Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés (*garder vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans les poubelles*).

Chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées et aux recommandations des organisateurs.

Parcours protégé par les signaleurs aux traversées de route : les participants sont tenus de respecter le Code de la route sur les portions routières. Tout participant sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

Pour des raisons de sécurité, les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.

Ne pas s'arrêter au milieu d'un chemin (*en cas de problème mécanique ou même pour prendre une photo*) mais sur les côtés.

Prévoir un nécessaire de réparation.

Ravitaillements copieux et variés sur le parcours avec points d'assistance mécanique et médicale. Il est interdit de remplir son sac aux ravitaillements.

Nous vous suggérons d'apporter avec vous un vêtement de pluie.

Des véhicules d'assistance de l'organisation pourront prendre en charge les concurrents en difficulté sur le parcours.

V. INFOS COMPLEMENTAIRES INSCRIPTIONS

Tarifs :

L'inscription anticipée facilite la tâche des organisateurs et la logistique générale, c'est pourquoi des tarifs

dégressifs sont proposés aux participants qui s'engagent par avance. Les tarifs des différentes épreuves comprennent l'ensemble des prestations. Les tarifs sont mentionnés sur le site internet www.extreme-sur-loue.com

Clôture des inscriptions :

- le 11 septembre par courrier (cachet de la Poste faisant foi) ;

- le 25 septembre à minuit sur notre site internet www.extreme-sur-loue.com

Inscription sur place :

Les inscriptions seront possibles sur place pour la Mini Xtrem (gratuite) et la randonnée 15 km, et ce sans majoration.

L'inscription aux compétitions 63 et 84 km sera encore possible moyennant une majoration.

Retrait des plaques de cadre :

Le retrait s'effectuera aux horaires indiqués dans la confirmation d'inscription remise à chaque participant.

A la remise de vos plaques de guidon, un package contenant un cadeau souvenir, divers objets publicitaires ainsi que des documents informatifs vous sera remis.

Dans la limite de vos disponibilités et pour réduire au maximum une éventuelle attente, nous vous conseillons de retirer les plaques dès le samedi pour les inscrits de la région.

La plaque de cadre est nominative et non transmissible.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement sauf dans les cas mentionnés ci-dessus.

Tirage au sort – Tombola :

Chaque participant pourra participer au grand tirage au sort des lots qui aura lieu dans l'aire d'arrivée des épreuves. La participation à chaque épreuve donne droit à une chance.